



### Impression de la question 2013-05-00535

Type de questions QE

Ministère interrogé :

Question n° 2013-05-00535 : du :

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les attentes des professionnels du transport fluvial. Empruntant un réseau non saturé, ce mode de transport garantit une grande fiabilité dans les délais d'acheminement et de livraison et est de loin le moins polluant, une seule péniche pouvant transporter jusqu'à 250 à 350 tonnes de marchandises soit l'équivalent de 10 à 14 camions. Alors que ce mode de transport devrait être développé pour permettre de désengorger les routes, les bateliers s'interrogent sur l'intérêt que le gouvernement leur porte. Bien peu de projets, soulignent-ils, ont en effet été évoqués sur la voie d'eau. De même, les professionnels réitèrent régulièrement leurs revendications entre autres, en matière d'amélioration du volet réglementaire du code des transports et d'aide susceptible d'être apportée pour faire face au défi posé par le renouvellement de la flotte. Sans attendre les conclusions de la commission d'évaluation du Schéma national des infrastructures de transport, ils revendiquent des engagements de la part de leur ministère de tutelle. Le parlementaire souhaite donc connaître les intentions du gouvernement dans ce domaine et les actions qu'il compte mener pour le développement de ce mode de transport.

Fermer